



Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2008
Français
Original : anglais

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 2007

(4 et 17 octobre 2007)

Note : Le texte provisoire des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session de fond de 2007 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif sera publié dans le *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2007* (E/2007/99).

07-66393 (F) 240108 240108

0766393

Table des matières

Résolutions

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'adoption</i>	<i>Page</i>
2007/38	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa septième session (E/2007/44, E/2007/L.40 et E/2007/SR.48)	13 g)	4 octobre 2007	4
2007/39	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2006/45, E/2007/L.30, E/2007/L.38 et E/2007/SR.48)	13 h)	4 octobre 2007	6
2007/40	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (E/2007/42, E/2007/L.39 et E/2007/SR.49)	13 i)	17 octobre 2007	7

Résolutions

2007/38

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa septième session

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2005/55 du 21 octobre 2005, dans laquelle il a en particulier réaffirmé la nécessité d'intensifier les méthodes participatives de gouvernement pour garantir que les citoyens s'emploient à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire¹, ainsi que sa résolution 2006/47 du 28 juillet 2006,

Préoccupé par la marginalisation incessante des pauvres et des défavorisés, dans un contexte de mondialisation qui a fait croître la méfiance des citoyens envers leurs gouvernements,

Conscient que la mise en œuvre du programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement seraient considérablement facilitées si les citoyens intervenaient dans des mécanismes participatifs relatifs à la planification, à la budgétisation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes de développement socioéconomique, ainsi qu'aux systèmes de responsabilité y afférents, et si ces mécanismes de gouvernance participative contribuaient à garantir à la fois un niveau de productivité et de croissance économique suffisant d'une part, et la justice sociale, d'autre part,

1. *Prend note* des conclusions sur la question contenues dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session²;

2. *Encourage* les États Membres à renforcer et intensifier leur recours à la gouvernance participative et à l'engagement des citoyens dans l'élaboration des politiques, la prestation de services, l'établissement des budgets et le contrôle de la transparence, au moyen de mécanismes favorisant la participation des citoyens, notamment des outils informatiques et de communication;

3. *Prie* le Secrétariat de veiller à ce que les activités normatives, analytiques et de coopération technique menées dans le cadre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies continuent d'aborder la question de la gouvernance participative et de contribuer à identifier les pratiques optimales;

4. *Prend note* des travaux du Comité consacrés à la compilation et, le cas échéant, à la définition conceptuelle de la terminologie de base de l'Organisation dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique, afin de rendre plus cohérentes les discussions intergouvernementales;

¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 24 (E/2007/44).

5. *Prend note* de la contribution du Comité au choix du thème de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau du Conseil en 2007 et des propositions de thèmes pour 2008;

6. *Prie* le Secrétariat de continuer d'élargir la portée des prix Champion du service public décernés par l'ONU à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique afin d'encourager et de promouvoir l'excellence dans le service public;

7. *Prie également* le Secrétariat de diffuser plus largement le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques auprès des membres participants aux échelons régional et sous-régional en tant que guichet unique de promotion du partage de l'information, de la gestion des connaissances et de l'établissement de liens de collaboration entre dirigeants du secteur public à travers le monde;

8. *Prie en outre* le Secrétariat de continuer de jouer utilement son rôle en facilitant la mise en œuvre des grandes orientations pertinentes contenues dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information³;

9. *Se félicite* de la tenue prochaine du septième Forum mondial Réinventer l'État à Vienne, du 26 au 29 juin 2007, et félicite le Secrétariat pour ses travaux préparatoires et en particulier la qualité du programme;

10. *Encourage* les États Membres à s'associer à la célébration des soixante ans de présence des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique et du développement et à appuyer les activités organisées dans ce cadre;

11. *Approuve* la convocation de la septième session du Comité du 14 au 18 avril 2008;

12. *Approuve également* l'ordre du jour ci-après pour la septième session du Comité :

1. Renforcement des capacités au service du développement, y compris le rétablissement de l'administration publique et la gestion des crises après conflit;
2. Recueil de la terminologie de base des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique;
3. Examen du programme de l'Organisation des Nations Unies relatif à l'administration et aux finances publiques;
4. Perspective de l'administration publique sur le thème de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social.

³ Voir le rapport de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, tel qu'il figure dans le document A/60/687, chap. I., sect. B, annexe, Grande orientation C1, « Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement » et Grande orientation C7, « Les applications TIC : administration électronique ».